

# **AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE**

## **OBJET : Révision Générale du Plan Local d'Urbanisme (PLU)**

**Du 17 octobre 9h au 19 novembre 2022 12h00,  
soit 34 jours consécutifs**

Par arrêté municipal du 19 septembre 2022, le Maire a fixé les modalités de l'enquête publique relative à la révision générale du Plan Local d'Urbanisme (PLU) de la commune de La Richardais.

Par décision de Monsieur le Président du Tribunal Administratif de RENNES, en date du 5 août 2022, Monsieur Michel FROMONT, a été nommé Commissaire Enquêteur.

Les pièces du dossier sont consultables sur le site Internet de la commune et en Mairie de la Richardais aux jours et heures habituels d'ouverture, à savoir :

- Le lundi de 8h30 à 12h,
- Le mardi de 8 h30 à 12h et de 13h30 à 17h30,
- Le mercredi de 8h30 à 12h,
- Le jeudi de 8h30 à 12h et de 13h30 à 17h30,
- Le vendredi de 8h30 à 12h,
- Sont exceptés les dimanches ainsi que les jours fériés.

Les avis de l'Autorité Environnementale Administrative de l'Etat et des Personnes Publiques Associées seront joints au dossier.

Un registre paraphé par le Commissaire - Enquêteur sera mis à la disposition du public qui pourra y consigner ses observations. Toute correspondance pourra être adressée à : Monsieur le Commissaire Enquêteur, Mairie, 1 Place de la République 35780 LA RICHARDAIS. Les observations pourront également être transmises par voie électronique, à l'adresse suivante : [revisionplu@ville-larichardais.fr](mailto:revisionplu@ville-larichardais.fr)

Un registre dématérialisé sera mis à disposition du public sur le site internet suivant : <https://www.registre-dematerialise.fr/4237>

Toutes les contributions, courriers, courriels et écrits sur le registre papier seront consultables sur le registre dématérialisé.

Les permanences du Commissaire Enquêteur auront lieu en Mairie de LA RICHARDAIS, 1 Place de la République :

- Le 17 octobre 2022 : de 9h à 12h (Ouverture)
- Le 26 octobre 2022 : de 9h à 12h
- Le 04 novembre 2022 : de 9h à 12h
- Le 10 novembre 2022 : de 14h à 17h
- Le 19 novembre 2022 : de 9h à 12h (Clôture)

A l'issue de l'enquête, une copie du rapport et des conclusions motivées du Commissaire Enquêteur sera adressée par le Maire à Monsieur le Préfet d'Ille et Vilaine et les conclusions du commissaire enquêteur seront également tenues à la disposition du public en Mairie, pendant une année à compter de la date de clôture de l'enquête, aux jours et heures habituels d'ouverture.

Ces documents seront également consultables sur le site Internet de la commune à l'adresse suivante [www.ville-larichardais.fr](http://www.ville-larichardais.fr). Les personnes intéressées pourront en obtenir communication en version papier, à leur frais, dans les conditions prévues au Code de l'Environnement.

Le projet de PLU sera soumis au Conseil Municipal pour approbation, tel que présenté dans le dossier soumis à enquête et éventuellement modifié pour tenir compte des observations et avis formulés dans le cadre de l'enquête et des conclusions du Commissaire Enquêteur.

Les informations relatives à ce dossier pourront être demandées à Monsieur le Maire de La Richardais.

Le Maire,  
Pierre CONTIN